



Fédération Nationale de l'Education, de la Culture
et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIERE
Section départementale du **MAINE-ET-LOIRE**

CTSD du 9 avril 2020 Maine et Loire

Intervention de la FNEC FP **FO** 49: déclaration liminaire spécifique sur la situation sanitaire

La FNEC FP FO souhaite que, durant cette séance, l'administration puisse répondre aux questions qu'elle et ses organisations syndicales, vous avaient posées par courrier et qui jusque-là, sont restées sans réponse.

A l'heure où l'on découvre qu'en Chine le nombre de morts du COVID 19 serait plus proche de 60 000 que de 3 000, au moment où les plaintes contre l'Etat pour dénoncer une mauvaise gestion de la crise et les mensonges qui y sont associés se multiplient, il ne peut y avoir **qu'une seule préoccupation : la santé d'abord et avant tout ! « L'union sacrée » dans la lutte contre le covid 19 prônée par le gouvernement, ne doit pas être un prétexte pour bafouer les droits des salariés.** Or, depuis le début du confinement, la santé physiologique et psychologique des personnels est mise à mal.

Ainsi, si les enseignants du premier degré ont été nombreux à s'engager pour assurer les permanences permettant d'accueillir les enfants de soignants et aujourd'hui ceux, aussi, d'autres professions « réquisitionnées » et de l'ASE (augmentant le nombre d'enfants accueillis ce qui va à l'encontre des mesures de confinement), **l'Education Nationale, en tant qu'employeur, a attendu trois semaines avant de fournir des masques à ces personnels.**

Dans ce contexte la FNEC FP **FO** 49 continue de demander :

- la **garantie de la présence de masques FFP2 sur tous les sites de regroupement pour tous les enseignants et personnels réquisitionnés pour la continuité administrative** car l'employeur doit être le garant de la santé de ses employés sur le lieu de travail et parce que les dernières recommandations ministérielles le préconisent aujourd'hui pour toute la population. Si ces protections n'étaient pas proposées, la FNEC FP **FO** 49 soutiendrait tout personnel qui utiliserait légitimement son droit de retrait.
- le **dépistage systématique non seulement des personnels présentant les symptômes mais aussi de tous les personnels volontaires** participant à l'accueil des enfants de soignants comme des personnels assurant des permanences administratives dans les établissements, dans le second degré notamment.

Ensuite, la FNEC FP **FO** 49 dénonce la pression psychologique exercée sur les personnels dans le cadre de « la continuité pédagogique » :

- **sur les directeurs** qui sont sans cesse sollicités pour **remplir des tableaux** divers et variés, pour **organiser les plannings** des volontaires de leur école, pour **assurer une permanence administrative** auprès des familles ou sur les sites de regroupement, pour servir d'intermédiaires dans la transmission, **d'injonctions contradictoires** à leurs collègues ... tout en devant **assurer la continuité pédagogique pour leur propre classe... et accompagner celle de leurs enfants!**

- sur les enseignants, qui reçoivent des injonctions contradictoires, que l'on abreuve de ressources pédagogiques numériques à ne plus savoir qu'en faire (alors même que les problèmes de connexions aux différents ENT persistent) comme s'ils étaient incapables de s'adapter à la situation et de produire les documents de travail adéquats pour leurs élèves. Enseignants, qui bien que passant des heures en télétravail, se sentent coupables car ils savent bien, comme le dénoncent aussi des associations de parents, que cette « continuité pédagogique » loin de réduire les inégalités, ne fait que creuser ces dernières et que l'envoi de photocopies quand les supports numériques font défaut dans une famille, ne permettra pas d'effacer la fracture sociale.

Enseignants, dont on n'oublie que pour la majorité, ils doivent aussi accompagner leurs propres enfants, n'ayant pas d'autre moyen de garde...

- sur les personnels administratifs des EPLE réquisitionnés pour venir dans les établissements afin de : répondre au téléphone, rembourser les voyages scolaires aux familles, payer les bourses, faire les photocopies des cours pour les élèves n'ayant pas accès au numérique et parfois même pour accueillir des enfants de soignants.... le tout sans protection et dans des locaux pas toujours désinfectés. Le télétravail doit être possible pour tous les personnels administratifs pour protéger la santé de tous comme le préconisent les autorités sanitaires.

- sur les personnels de circonscription, qui sont en télétravail 7 jours sur 7, et qui doivent traiter jusqu'à 80 mails par jour.

La FNEC FP FO 49 revendique:

- l'arrêt des injonctions contradictoires à l'égard de tous les personnels.

- l'arrêt de la pression à la « continuité pédagogique » qui ne fait que creuser les inégalités. Confiance aux enseignants pour maintenir le lien avec leurs élèves de la manière qui leur convient le mieux! Respect de la liberté pédagogique.

- la reconnaissance du télétravail comme un travail à part entière ce qui implique un nombre d'heures à respecter afin de limiter son impact sur la santé des enseignants comme des personnels administratifs.

- le respect des horaires de travail et des vacances scolaires.

- la reconnaissance de l'incompatibilité de la garde de ses propres enfants avec le télétravail.

Enfin, la FNEC FP FO 49 demande qu'un dédommagement financier soit prévu pour tous les enseignants et tous les personnels administratifs au sortir du confinement, étant entendu que tous les personnels cités utilisent leur propre matériel lors du télétravail et leur propre forfait téléphonique pour joindre les familles.

